

68 Hélin

Prix et salaires  
dans la principauté de Liège  
au XVIII<sup>e</sup> siècle

Cahiers d' Histoire des Prix  
3, 1958



## Prix et salaires dans la principauté de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle

*Pendant l'année 1957-1958, le cours de Critique historique du Professeur P. Harsin a porté sur l'étude des prix et salaires. Il s'agissait d'initier par la pratique des élèves de Licence, qui ne peuvent consacrer à la recherche d'archives qu'un nombre restreint de séances, à la plus grande variété possible de problèmes critiques. C'est ce qui justifie un certain disparate dans le choix des sujets ci-dessous traités.*

*Les enquêtes sont inscrites dans un cadre chronologiquement très limité, mais elles portent sur une documentation inédite et, à une exception près, complètement inexplorée. Les données ainsi patiemment et méthodiquement recueillies, si elles n'offrent pas toutes un intérêt primordial, se comptent cependant par milliers. Aussi ne sera-t-il pas inutile de mettre les lecteurs de ces Cahiers au courant de recherches qui échapperont ainsi à l'oubli auquel sont voués tant de travaux scolaires. Les brefs résumés qu'on lira ci-dessous n'ont d'autre prétention que de donner un aperçu sur une documentation réunie depuis peu; les références aux ouvrages antérieurs, les comparaisons et les interprétations économiques y sont, par conséquent, omises.*

\* \* \*

# LE COMMERCE DU BEURRE ET DES MOUTONS A L'ABBAYE DU NEUFMOUSTIER LEZ HUY (1702 - 1788)

par Francine NAGELS

## 1. Etat des sources

Cinq volumes conservés aux Archives de l'Etat à Liège Clergé régulier, Neufmoustier, contiennent les dépenses journalières (n° 136 et 137) et les paiements aux ouvriers et aux fournisseurs (n° 138 à 140).

Parmi les prix qui offrent le plus d'intérêt économique — denrées alimentaires (beurre, poisson, viande), textiles (lin, chanvre), métaux (fer, plomb) — tout n'a pu être mis en œuvre. Des renseignements vagues, fragmentaires, discontinus n'ont pas été retenus. Nos observations n'ont pu être systématiques que pour les

prix d'achat du beurre,  
prix d'achat des moutons,  
prix de vente des moutons,  
prix de vente des peaux de moutons.

Pour ce qui est du beurre, nous possédons des renseignements complets et statistiquement utilisables durant quarante-cinq années. Les lacunes sont plus graves dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (55 ans) que dans la première moitié (16 ans). Pour cette période, on a donc pu dessiner des graphiques qui représentent en détail l'évolution des achats et du prix du beurre. Nous avons, en effet, des renseignements non seulement sur les prix des marchandises mais aussi sur les quantités achetées. On peut ainsi établir des corrélations entre ces deux facteurs.

En ce qui concerne les moutons :

— prix d'achat et quantités de moutons achetés : onze années sont représentées pour tout le siècle.

— prix de vente et quantités de moutons vendus : dix années représentées.

— prix de vente et quantités de peaux vendues : dix-sept années représentées.

Ce n'est donc pas l'évolution continue des opérations concernant les moutons que nous connaissons mais plutôt des «moments» de cette évolution (1).

## 2. Prix du beurre

A partir de 1744, le comptable note parfois les provenances : beurre du pays, beurre de Herve, etc.

Ces différences correspondent-elles à des différences de qualité ? Sans aucun doute lorsqu'il s'agit du beurre de Herve, dont le prix est toujours nettement supérieur aux autres (2).

Les prix varient selon les mois de l'année. Les cycles saisonniers ont été mis en évidence par le calcul de moyennes mensuelles.

C'est en mai que le beurre est le moins cher ; c'est en novembre ou octobre que son prix est le plus élevé. Pareille fluctuation saisonnière s'explique par des facteurs naturels.

Un graphique figurant les achats de beurre comptabilisés par le Neufmoustier au XVIII<sup>e</sup> siècle, montre les fluctuations d'ensemble de ces achats : phase ascendante de 1702 à 1732 (avec une faille en 1729) ; plafond de 1732 à 1735, puis chute de 1745 à 1754 (3).

Comment expliquer cette restriction ? Le Neufmoustier connut de graves difficultés financières dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'abbaye réduisit sans doute ses achats et son personnel domestique, pour tenter d'équilibrer son budget. Elle en vint même à battre elle-même son beurre durant l'automne des années 1753, 1754, 1755, au lieu de l'acheter au marchand.

## 3. Prix de moutons

Les prix des bêtes variaient en fonction de leur âge et de leur

---

(1) L'abbaye se livrait à un commerce des moutons qui lui rapportait des bénéfices appréciables. Elle achetait des bêtes jeunes et maigres qu'elle mettait à engraisser dans ses prairies. Le Neufmoustier les revendait alors à un prix qui pouvait être le double du prix d'achat. Il réalisait un autre bénéfice en livrant au « chamoisier » les peaux de moutons.

(2) Le prix moyen de la livre de beurre est de sept sous. Le beurre de Herve se paye au moins dix sous la livre.

(3) Le manque de données pour la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ne permet pas de compléter ce graphique.

qualité. Il y a, en fait, deux catégories : les moutons maigres et jeunes et les moutons engraisées destinés à la boucherie. Les prix varient du simple au double (4).

\* \* \*

L'étude du prix du beurre fait connaître les besoins et les achats d'un gros consommateur — une abbaye — dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'analyse des prix des moutons montre comment s'opèrent les spéculations du Neufmoustier en matière d'élevage.

Ni les uns ni les autres ne peuvent prétendre refléter l'allure générale du marché agricole hutois. Par contre, ils éclairent l'économie d'une abbaye semi-rurale, à la fin de l'Ancien Régime.

---

(4) Le prix moyen des premiers est d'environ six sous, des seconds dix sous.

# LES GAGES DE DOMESTIQUES DANS QUATRE ABBAYES DU PAYS DE LIÈGE

par Monique FOUCART

## 1. Les sources

Cinq registres contenant des gages de domestiques d'abbayes au XVIII s. ont été consultés; ils sont conservés aux Archives de l'Etat à Liège, dans le fonds du clergé régulier.

Trois d'entre eux ont été dépouillés pour la période 1700-1720 :

— Registre coté 98, de l'abbaye des cisterciennes de Robermont (lez Liège), qui couvre la période 1702-1738.

— Registre coté 487, de l'abbaye des cisterciennes du Val-Benoît (en amont de Liège), qui couvre la période 1646-1730.

— Registre coté 131, de l'abbaye des cisterciennes de la Paix-Dieu à Jehay-Bodegnée, qui couvre la période 1684-1731.

Pour étendre les comparaisons, nous avons examiné en outre deux registres du monastère des chanoines réguliers au Neufmoustier lez Huy :

— N° 139 : années 1743 à 1754,

— N° 140 : années 1755 à 1771.

## 2. Nature des gages relevés

L'ensemble des gages ainsi étudié rémunère environ 490 années de service. De 1700 à 1718, la seule abbaye de la Paix-Dieu rétribue 9102 journées de manouvriers.

Dénominations	Robermont	Paix-Dieu	Val-Benoît	Neufmoustier	T.
Maitre valet	1	1			2
Valet de l'Abbé				1	1
Second valet		1		1	2
Troisième valet		1			1
Valet de charrue	1				1
Valet de labeur				1	1
Premier charruier			1		1
Second charruier			1		1
Valet des bœufs		1			1
Berger	1	1	1	1	4
Petit berger	1				1
Vacher	1				1
Porcher	1	1		1	3
Jardinier	1	1		1	3
Second jardinier				1	1
Meunier		1			1
Second meunier		1			1
Maréchal	1				1
Hocheteur		1			1
Manouvrier	1	1	1		3
Première servante de basse-cour		1	1		2
Seconde servante de basse-cour		1			1
Première servante de cuisine		1	1		2
Seconde servante de cuisine		1			1
24 dénominations	9	15	6	7	37

### 3. Mode de rémunération

Les domestiques de couvents n'ont pas de grands besoins d'argent : ils logent à l'abbaye, ils y sont nourris. Les gages qu'ils reçoivent ne constituent donc pas le revenu avec lequel ils doivent subsister toute l'année, comme un ouvrier doit vivre de son salaire. De plus, les gages des domestiques d'abbayes sont associés à des avantages en nature ou en prestations dont nous ne pouvons apprécier la valeur. Aussi ces gages sont-ils très bas par rapport aux salaires d'autres professions.

Le mode de rémunération habituel est le gage annuel payé soit en florins de Brabant, soit partiellement en florins de Brabant



et partiellement en nature, selon le désir du domestique lui-même. Il n'existe aucune constance dans la périodicité des rémunérations. Ici encore, le fait qu'il y ait un paiement par an, voire même un seul pour deux ou trois ans, ou qu'il y en ait jusqu'à trente par an, paraît dépendre du désir du domestique.

#### 4. Aperçu du montant des gages

	Robermont	Val Benoit	Paix-Dieu	Neufmoustier
	1700-1720			1743-1771
porcher	14 fl - 32 fl	—	16 fl	14 fl - 28 fl
berger	40 fl - 92 fl	50 fl - 60 fl	20 fl - 26 fl	40 fl - 50 fl
servante de basse-cour	—	27 fl	30 fl	40 fl
servante de cuisine	—	24 fl - 40 fl	24 fl - 26 fl	40 fl
2 <sup>d</sup> valet (2 <sup>d</sup> charruier)	36 fl - 80 fl	47 fl	60 fl - 66 fl	60 fl - 80 fl
maître valet (1 <sup>re</sup> charruier)	44 fl - 80 fl	64 fl	80 fl - 96 fl	60 fl - 80 fl
jardinier	68 fl - 92 fl	—	68 fl - 92 fl	60 fl - 80 fl

#### 5. Conclusions

Les gages de chaque domestique ont fait l'objet d'un relevé systématique qui a permis de dégager les conclusions suivantes :

##### A. *Stabilité générale dans la valeur des gages du début du XVIII<sup>me</sup> s. au milieu du XVIII<sup>me</sup> s.*

Ce caractère est commun à de nombreux salaires du XVIII<sup>me</sup> siècle. Les différences que l'on observe entre les gages pour une même profession dans les différentes abbayes sont dus

1° à la différence de travail qui existe inévitablement entre les domestiques, selon que leur abbaye est médiocre ou opulente, selon qu'elle tire ses ressources de la culture ou de l'élevage;

2° à l'existence de rémunérations complémentaires qui ne nous sont que partiellement connues;

*B. Stabilité dans le niveau du gage d'un même domestique avec différents types de variations*

On n'observe en général aucune variation du gage pendant la période d'emploi du domestique. Mais il existe pourtant trois types de variations :

1<sup>o</sup> augmentation due à l'ancienneté du domestique.

2<sup>o</sup> gage de la première année moins élevé, compensation étant en partie assurée par le « denier de Dieu », qui est une gratification d'engagement proportionnée au gage.

3<sup>o</sup> diminution du gage au fur et à mesure que le domestique devient incapable de rendre service.

*C. A l'intérieur d'une même profession, le montant des gages varie d'après les individus :*

On paie l'individu, ses prestations, son ancienneté. Il n'existe donc pas un gage fixe propre à telle profession déterminée.

\* \* \*

Les gages de près de quarante domestiques qui ont été observés dans trois abbayes liégeoises et dans une abbaye hutoise donnent un aperçu de la condition de la main d'œuvre agricole.

Il conviendrait d'étendre l'enquête à l'ensemble des monastères ruraux du pays de Liège et de la prolonger dans le temps jusqu'à la Révolution. Certes, les domestiques d'abbayes ne constituent qu'un groupe numériquement restreint et leurs salaires sont, économiquement parlant, peu significatifs. Mais leur condition sociale doit être très proche de celle de la multitude des ouvriers agricoles qui sont au service des grosses exploitations hesbignones ou condrusiennes. Sur cette catégorie de travailleurs, les archives ne nous ont presque rien conservé et c'est donc uniquement par analogie que nous pourrions nous faire une idée de leurs moyens d'existence.

# PRIX ET SALAIRES A LA HOUILLERE DE LA PAIX-DIEU

par Nicole MATHY

Pour le XVIII<sup>me</sup> siècle, la comptabilité des houillères de l'abbaye cistercienne de la Paix-Dieu à Jehay-Bodegnée (canton de Huy) a été fragmentairement conservée (1).

## 1. Les prix

Paradoxalement, peu de prix afférents à l'exploitation minière proprement dite (achat de matériel, vente de charbon) ont été comptabilisés en séries continues pour les années antérieures à 1760.

Par ailleurs, en raison de leur intérêt pour l'étude des salaires, nous avons observé avec une particulière attention les prix de certaines marchandises qui leur étaient incorporés. En effet, l'abbaye consentait à ses ouvriers des avances en nature. Il s'agit de livraisons de céréales dont les comptes précisent les prix par setier. Les dates de paiements sont mentionnées de 1703 à 1711.

Soixante-douze livraisons de seigle, totalisant 171 setiers, s'échelonnent au long de l'année, sauf durant les mois d'août, de septembre et d'octobre. Le nombre de livraisons varie d'une année à l'autre : 2 en 1711, 13 en 1704.

Les mêmes remarques valent pour les paiements en froment, effectués en moindre quantité : 23 setiers seulement. Pendant la disette de 1709-1710, l'orge (12 livraisons) se substitue au seigle.

En 1739, suite à une ordonnance du prince-évêque, le truck-system disparaît ou du moins ne laisse plus de trace dans les comptes du monastère.

## 2<sup>o</sup> Les salaires

De 1703 à 1750, l'exploitation minière vise uniquement à

---

(1) Archives de l'Etat à Liège, *Clergé régulier*, Paix-Dieu, n° 140.

pourvoir à la consommation de l'abbaye et c'est ce qui explique son caractère épisodique.

De 1710 à 1750, l'entreprise occupa 2 houilleurs, 2 « traïresses », 1 ou 2 « hiercheurs », suivant les difficultés de l'extraction. Les houilleurs sont payés soit à la journée, soit au nombre de toises creusées, soit encore à la quantité de charbon extraite. Il est fréquent de voir un même houilleur rémunéré suivant ces divers modes en un bref laps de temps. Faute de précisions chronologiques, la comptabilité de cette période ne permet pas de calculer une moyenne annuelle du salaire des houilleurs.

Les salaires des hiercheurs et des traïresses sont toujours calculés à la journée : ils varient de 6 à 8 patars selon les difficultés de la tâche.

Ces salaires sont versés aux travailleurs à intervalles irréguliers, généralement lors de l'achèvement d'un travail. C'est d'ailleurs pourquoi le monastère leur accordait des avances en nature.

A partir de 1760, l'exploitation perd son caractère domanial. Le charbonnage vend sa houille au dehors; on travaille dès lors toute l'année. Tous les salaires sont calculés à la journée. Le registre, qui jusqu'alors n'était qu'un amas de notes hétérogènes, est désormais tenu méthodiquement et les dépenses sont totalisées par trimestre. Une comptabilité des salaires fut dressée par quinzaine pendant toute la période 1760-1785. Pour les années 1760-1761, nous avons pu reconstituer en outre les « feuilles de payes » de chaque ouvrier et ouvrière occupés à la fosse.

Cette comptabilité par quinzaine permet de suivre les variations du nombre d'ouvriers, spécialement sensibles en ce qui concerne la main d'œuvre non spécialisée. Le nombre des houilleurs oscille de 3 à 5; celui des hiercheurs, de 2 à 4.

Le salaire du maître-ouvrier s'élevait à 15 patars, celui des houilleurs à 12 patars. Les hiercheurs et la traïresse recevaient 6 patars. Ces salaires se maintiennent jusqu'en 1785, ainsi que le prouve la comptabilité trimestrielle..

On pouvait certes s'attendre à cette stabilité dans le taux des rémunérations quotidiennes. Mais ce que les « feuilles de payes » sont seules à mettre en évidence, c'est le rapport entre jours ouvrables et jours de travail effectif.

On s'aperçoit d'autre part que le nombre d'emplois est constant mais que leurs titulaires n'y restent parfois que quelques

mois. Cette mobilité de la main d'œuvre, très nette parmi les chercheurs et les traïresses, peut être imputée au bas niveau des salaires.

La comptabilité trimestrielle est d'un très grand intérêt. Pendant un quart de siècle, en effet, elle permet de suivre le volume et les affectations des postes suivants :

— achats de matériel et dépenses d'entretien (bois, chandelles, cordes, paniers, etc.)

— main d'œuvre (nombre de salaires payés à chaque catégorie d'ouvriers et d'ouvrières).

— prix de vente de la production.

Le compte des profits et pertes est calculé chaque année à la fin du mois de décembre; 13 années seulement se clôturent par un bénéfice. Le solde final est un déficit de 1062 fl.

Deux questions sont demeurées jusqu'à présent sans solution : à savoir la localisation exacte des diverses fosses et le poids de la charrée de houille (unité de mesure).

# BATIMENTS CONSTRUITS PAR LES ETATS

par Alice DUPUIS

Un incendie, survenu le 23 mars 1735, détruisit une partie du palais de Liège. Les Etats intervinrent dans la restauration des bâtiments du prince-évêque, ainsi que dans la reconstruction des locaux destinés à leurs propres réunions : le gros-œuvre était terminé en 1740. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Palais subit de nouvelles réparations, notamment en 1761, en 1765 et en 1766.

## 1. Etat des sources

Dans la première partie du fonds d'archives des Etats, trois liasses contiennent des comptes se rapportant à la construction et à l'entretien

1<sup>o</sup> de l'Hôtel des Etats (n<sup>os</sup> 224 et 225).

2<sup>o</sup> des nouvelles prisons établies à la porte Saint-Léonard (n<sup>o</sup> 262).

Dans ces trois liasses, sont groupées les factures et les suppliques soumises aux Etats par les livranciers et les entrepreneurs. Elles ont été contrôlées par un délégué des Etats.

Les plus anciennes suppliques et factures remontent à l'année 1738; les dernières datent de 1779 pour l'Hôtel des Etats et de 1789 pour les prisons.

L'unité monétaire est le florin brabant qui vaut 20 sous ou 80 liards.

Le salaire des ouvriers est calculé à la journée : il est payé à temps plein du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre et réduit aux trois-quarts du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février. D'après la façon dont les factures sont établies, on peut supposer que l'entrepreneur payait ses ouvriers toutes les semaines ou tous les quinze jours. Quant au paiement de l'entrepreneur lui-même, il se faisait après beaucoup de suppliques adressées aux Etats; il en allait de même pour le paiement des fournitures de matériaux.

Les prix du fer et du plomb sont calculés par livre, ceux du bois et des pierres de taille, par pied ou à la pièce. Ardoises et briques se payent au mille.

Qu'il s'agisse de livraisons de matériaux ou de relevés des journées de travail, les séries sont interrompues, sans que l'on puisse fournir d'autre explication que la perte des documents.

Les erreurs de calcul sont minimales : quelques sous sur des totaux de plusieurs dizaines de florins.

Le plus grave défaut de nos sources est d'être trop laconiques. Seuls sont notés : le nom de l'entrepreneur ou du livrancier, le nombre de journées de travail faites jusqu'à tel jour ou durant telle semaine, la quantité de matériaux livrés tel jour, les salaires par journée, les prix par pied ou par livre et le total de la somme due. On ne connaît ni le nombre d'ouvriers qu'emploie simultanément chaque entrepreneur, ni l'avancement de son travail. On ne sait s'il a d'autres ouvriers occupés sur d'autres chantiers, quand il les paye, d'où proviennent les matériaux et sur quelle base enfin est établi leur prix.

## 2. Prix

Les trois liasses ont permis de reconstituer 21 séries totalisant plus de 1500 notations de prix.

Les tableaux les plus fournis concernent le fer (« fer habay », « fer aremberg », « fort fer »), et le plomb (en gueuses, en feuilles, en buses).

Pour le bois, les fournitures les plus courantes sont : les viennes (pièces placées horizontalement sur la charpente d'un comble pour supporter les chevrons), les chevrons (bois équarri de 0,08 mètre, pour la grosse menuiserie), les solives, les potelets, les planches de hêtre, de peuplier et de chêne, et les « gadibiets » (pièces de minime valeur).

Les pierres de taille se répartissent en de nombreuses catégories; une seule est bien représentée, celle des pavements « aux ponsons ».

Il y a cinq livraisons d'ardoises de 1739 à 1742 et 49 autres échelonnées de 1754 à 1778.

Une seule livraison de briques en 1741, 35 du 19 mars au 17

mai 1774, pour la construction de la prison sur les Walles et 17 livraisons du 18 mars au 9 août 1783, pour la prison de l'Official.

A titre de spécimen, voici comment se répartissent les quantités de plomb livrées du 22 avril 1739 au 7 octobre 1779 :

Qualité	Nombre de livres	%
Plomb	15.239	24,62
Plomb en gueuses	789	1,28
Plomb travaillé	18.670	30,15
Plomb en feuilles	26.439	42,72
Soudure	763	1,23
ensemble :	61.900	100

Pour les planches :

Qualité	Nombre de pieds	%
Hêtre	11.879	27,53
Peuplier	12.526	29,02
Chêne	18.749	43,45
ensemble :	43.154	100

La plus grande partie des matériaux, on le voit, était de qualité supérieure.

Tous les prix ont subi une hausse qui, pour le fer, le plomb et le bois, ne dépasse pas 10 %. Les pierres de taille, par contre, passent de 18 florins les 100 pieds (en 1739) à 25 florins (en 1776), ce qui représente une hausse de 30 %. Le prix des ardoises a presque doublé : 7 florins 15 sous le mille (en 1739), et 13 florins 10 sous le mille (en 1778).

### 3. Salaires

Sauf chez les charpentiers et les tailleurs de pierres, les entrepreneurs emploient deux catégories d'ouvriers : les maîtres-ouvriers et les manœuvres ou valets qui gagnent environ les deux-



tiers du salaire d'un maître. Il ne peut être question dans le cadre de ce résumé de présenter les résultats d'observations portant sur plus de 1000 paiements.

QUELQUES SALAIRES QUOTIDIENS (en sous)

Profession	Maître	Manœuvre
Charpentier	27	—
Tailleur de pierres	30	—
Couvreur d'ardoises	30	20
Maçon	28	18
Placeur de buses	30	20
Plombier (1)	80	40

Pendant les 4 mois d'hiver, les ouvriers gagnent les trois-quarts du salaire normal : il s'agit là d'une fluctuation saisonnière qui se reproduit chaque année sans exception (cfr ci-dessus p. 174). D'autre part, pendant ces quatre mois, certains ouvriers travaillent souvent moins d'un jour par semaine, évitant ainsi de justesse le chômage complet.

On peut conclure à la stabilité des salaires observés de 1739 à 1789.

(1) Le salaire élevé du plombier, par rapport aux autres professions, tient soit à la qualification exigée, soit à l'insalubrité du travail.

# CONSTRUCTION ET REPARATION DE CHAUSSEES

par Claudette DEREMIER

## 1. Sources

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Etats liégeois ont, à l'instar des pays voisins, développé le réseau routier de la principauté. Certains tronçons furent réparés, d'autres furent créés. Plusieurs historiens ont déjà étudié ces chaussées, tant au point de vue diplomatique qu'à celui de la politique commerciale. Ils n'ont accordé que peu d'attention aux problèmes de financement, aux prix des matériaux et aux salaires payés aux ouvriers qui besognaient soit dans les carrières, soit sur les chantiers.

Le fonds d'archives des Etats à Liège conserve une quinzaine de liasses et registres de comptes sur ce sujet. Nous avons fait le relevé systématique des prix et salaires mentionnés dans les séries de comptes cotés 317, 318, 321, 353.

Côtes des A.E.L.	Dates	Lieux	Principaux prix
317	novembre 1778 — juin 1785	carrières, entrepôt des Croisiers, à Liège.	Prix : pavés. Salaires : manœuvres.
318	1780-1781	carrières	Prix : pavés. Salaires : ouvriers. manœuvres.
321	avril 1782 — novembre 1787	chaussées du Condroz	Salaires : ouvriers, charretiers.
353	mars 1780 — juin 1788	chaussée de Tongres.	Salaires : charretiers.

## 2. Prix

Sable et pierres à paver sont utilisés dans les travaux de réparation; les séries de prix y afférentes étant à la fois les plus

longues, les plus nombreuses et les plus complètes, nous les avons notées pour les années 1779-1783.

Les six carrières principales d'où l'on extrayait les pierres de grès sont situées dans un rayon de quinze kilomètres autour de Liège : Chaudfontaine (9 km), Mosbeux (13 km), Ninane (9 km), Hollogne (8 km), La Préalles (4 km), Vivegnis (9 km). Les pierres sont comptées par cent ou par mille et ramenées à la dimension de six ou sept pouces. Il est difficile de séparer les dépenses pour l'extraction et la taille des pierres du salaire des carriers ou des transporteurs. Ces ouvriers sont payés à la pièce ou à la journée (la durée de celle-ci n'est jamais précisée) et aucune donnée commune aux deux modes de paiement n'a encore permis de calculer une équivalence. Jamais il n'est question de paiement en nature ni de dédommagement, au contraire de ce qui s'observe pour les mineurs.

Les ouvriers ne restent pas attachés à une seule carrière; on peut cependant les répartir en travailleurs qualifiés et non-qualifiés.

Peu de documents décrivent l'exploitation de ces carrières où travaillent parfois seize ou dix-sept hommes, dont les deux-tiers ne sont pas qualifiés. Ceux-ci, les manœuvres qui trient les pierres, par exemple, reçoivent onze sous et un liard pendant la morte saison, quinze sous pendant le reste de l'année. Quelques salaires inférieurs s'abaissent à dix sous par jour. L'intervalle entre les paies varie de quinze jours à plusieurs mois (en hiver surtout).

Des ouvriers plus spécialisés extraient les pierres; ils reçoivent vingt-cinq sous par jour. Les paiements se font toutes les quinzaines, parfois toutes les cinq semaines, pendant la mauvaise saison. Il y a donc ralentissement du travail, pour tous, de novembre à avril (année 1779-1782).

Pour les salaires basés sur le nombre de pierres taillées, la diversité des paiements est telle qu'il est difficile de chiffrer les salaires et la durée des services qu'ils rémunèrent. De plus, des équipes de trois ou quatre ouvriers sont souvent à l'œuvre et dès lors les versements se font soit à chaque travailleur, soit, en bloc, au chef d'équipe ou patron. La répartition de la paie est-elle équitable? Comment s'opère-t-elle? Nous n'avons retrouvé aucun contrat qui nous éclaire sur ce point.

### 3. Coût des transports

Les pierres extraites des carrières sont transportées par charrettes dans les dépôts ou directement sur les chantiers. La capacité des voitures n'est pas précisée. Sept ou huit charretiers, parfois groupés, sont employés pour ces convois. Sont-ils ouvriers des Etats ou de quelque entrepreneur qui aurait soumissionné ? Les comptes ne permettent pas de trancher.

Il existe aussi deux façons de payer les transporteurs de pierres.

**A** — En général, ils sont rémunérés selon la quantité convoyée, laquelle est très variable. Le prix du transport de mille pierres va de quatorze sous à quatre florins. Nous ignorons si on y comprend le chargement. Certes, entre la longueur du trajet et le coût de transport, un rapport existe, mais il ne peut être chiffré car trop souvent la destination est imprécise. Les paiements se font au bout de quinze jours, voire de quatre semaines; l'intervalle diffère d'un charretier à l'autre. L'activité est réduite en hiver.

**B** — Pendant les années 1783 et 1784, sur la chaussée du Condroz, huit charretiers, payés à la journée et d'après le nombre de chevaux utilisés, amènent les pierres sur les chantiers. Quand ils travaillent avec un cheval, chacun reçoit 50 sous; si deux chevaux sont nécessaires, le charretier gagne 60 sous par jour.

Il est très probable que les voies d'eau ont été utilisées plus souvent que ne l'indiquent nos comptes, mais le mode de transport n'y est que rarement précisé. Les pierres « naviguées » arrivent généralement à l'entrepôt proche du couvent des Croisiers à Liège. Les Etats ont établi sur ce rivage un important dépôt de matériaux : un inspecteur y contrôle le trafic. Nous y trouvons deux ou trois manœuvres qui trient, rangent et peut-être déchargent les pierres. Tous les manœuvres sont payés quinze sous à la journée, une fois par mois. De novembre à avril, il y a un ralentissement du travail et le salaire descend à onze sous et un liard.

Ces remarques sont valables au moins pour les années 1779-1781.

### 4. Salaires

Nous avons dressé 43 tableaux reconstituant les salaires d'ouvriers. Les comptes de la réparation de la chaussée du Condroz

fournissent des renseignements sériés pour les années 1783-1784. Le lieu de travail n'est pas précisé, ce qui nous empêche de calculer la longueur du pavage réalisé chaque année et son coût. Les ouvriers employés à ces tâches sont tous payés à la journée. En général, ils reçoivent leur salaire deux fois par mois et travaillent de neuf à douze jours par quinzaine. Il y a un arrêt du travail de la fin novembre au début avril.

Dix-huit manœuvres servent les paveurs, ils reçoivent 12 ou 13 sous par jour. A l'occasion, ils travaillent comme paveurs et sont alors payés 18 sous par journée. Six piocheurs ou régleurs de sable touchent 15 sous par jour. Au sommet de la hiérarchie de ces travailleurs, 6 paveurs ou batteurs de dames reçoivent 20 ou 25 sous quotidiennement. Les Etats paient 30 sous par jour à trois paveurs qualifiés. Si nous joignons à tous ces ouvriers les 8 charretiers susmentionnés, plus de quarante hommes travaillent ensemble aux réparations.

Les comptes étant alors conservés intégralement, nous avons relevé, en moyenne, seize mentions de salaires par ouvrier, ce qui porte le total à 640 mentions.

Pour les charretiers de la chaussée de Tongres, nous avons recueilli 90 mentions. Pour les 45 autres ouvriers des carrières et du magasin, les observations portent sur environ 600 mentions de salaires.

\* \* \*

Le dépouillement décrit ci-dessus ne représente qu'une première et minime partie d'un travail d'ensemble qui devrait porter sur tous les matériaux et salaires payés pour la construction des chaussées liégeoises au dix-huitième siècle.





